

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME.

Absent excusé : Guillaume VOISIN

Absent : Romain PASSERAT

1 – Viabilisation parcelle Bief de Mougi

Afin de délimiter les parcelles à vendre, le bornage a été effectué par le Cabinet Alban VUILLEMEY. Le permis d'aménager est accordé, il est donc nécessaire de créer un chemin d'accès reliant la future parcelle et la rue du 19 mars 1962. La proposition du cabinet BOUDIER INGENIERIE SARL a été retenue pour la maîtrise d'œuvre de la viabilisation de cette parcelle pour un montant de 3 492 € TTC.

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la vente des parcelles ZI 112 d'une superficie de 1338 m² à l'entreprise Mickaël VALLET SARL, ZI 111 d'une superficie de 550 m² à la SA IMMO SEILLE pour un montant de 27€/m².

2 – Réaménagement du cimetière – offre de service Sidec

Le SIDEC propose son assistance à la commune pour la mise en œuvre de la procédure du marché public et du suivi des travaux du cimetière dans la continuité de la procédure de reprise des tombes à l'abandon. Cette proposition d'un montant de 5 946 € TTC a été validée à l'unanimité.

3 – Demande d'extension du régime forestier pour de nouvelles parcelles

Sur proposition de l'ONF, les parcelles cadastrales boisées AS21, AS 22 et ZL198 sont intégrées au Régime Forestier afin de simplifier les contours de la forêt et accroître le patrimoine forestier géré durablement. Les limites de ces parcelles ne prêtent pas à contestation. Ces parcelles seront intégrées à l'aménagement forestier en cours d'élaboration.

4 – Locaux communaux : attribution

Le Conseil Municipal, après quelques travaux de rafraichissement, a décidé d'attribuer le logement de la Cure au Père René Daubigney pour un montant de 300 € par mois. Le Père René DAUBIGNEY, en retraite, apportera sa contribution à l'animation de la paroisse auprès des deux prêtres titulaires.

Ne disposant pas d'éléments concrets pour le moment, la réflexion pour la répartition des locaux communaux (office de tourisme, assistante sociale, SIEHS...) est remise à une prochaine session.

5– Point sur la rentrée scolaire 2019-2020

L'effectif de l'école pour la rentrée scolaire de 2019-2020 est stable avec 116 élèves inscrits.

Compte tenu du nombre important d'enfants à la cantine et suite à un essai concluant en fin d'année, la cantine des maternelles se fera dorénavant à la salle de la Tour ; les repas seront livrés par la cantine de la Salette. Pour faciliter et sécuriser les déplacements des enfants jusqu'à la salle de la Tour, une ouverture sera réalisée place de la Tour pour permettre un accès direct.

6 – Agence postale communale

Compte tenu des dysfonctionnements réguliers de l'agence postale, sans qu'aucune amélioration ne soit pressentie, la commune entreprend une réflexion concernant la création d'une agence postale communale qui serait gérée par la commune moyennant une dotation forfaitaire mensuelle de la Poste. Le Maire a déjà eu plusieurs rencontres avec la Direction de la Poste dans ce sens.

7 – Situation de la commune

Mercredi 17 juillet, une rencontre a été organisée avec le percepteur pour faire un point sur la situation financière de la commune. La commune a une situation saine permettant d'envisager les différents projets en cours d'étude. Ce travail d'analyse financière sera complété par un calendrier de programmation.

